



Chevaliers de Colomb de l'Ontario

Programme de bourses d'études de 2008

Les Chevaliers de Colomb en Ontario – un organisme catholique, fraternel et familial – nous avons créé un programme provincial de bourses d'études pour aider les Chevaliers et les membres et leur famille à poursuivre des études postsecondaires. Ce programme a été institué pour honorer nos Aumôniers d'État.

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

*** Seuls les formulaires de demande actuels seront acceptés.**

A) ADMISSIBILITÉ

- 1) POUR ÊTRE ADMISSIBLES À RECEVOIR UNE BOURSE D'ÉTUDES DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ONTARIO, LE/LA CANDIDAT(E) DOIT ÊTRE :
 - i) Un membre en règle des Chevaliers de Colomb de l'Ontario
 - ii) L'épouse, le fils ou la fille d'un membre en règle
 - iii) L'épouse, le fils ou la fille d'un membre décédé en règle au moment de son décès.
 - iv) Un(e) petit(e)-fils(fille) qui est sous la garde légale d'un membre en règle.
- 2) LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE INSCRITS À TEMPS PLEIN À UN COLLÈGE OU À UNE UNIVERSITÉ EN ONTARIO OU AVOIR FAIT UNE DEMANDE EN CE SENS.
- 3) Bien qu'importantes, les notes ne seront pas le seul critère utilisé par le comité de sélection. Le besoin financier et les services rendus à l'église et à la communauté seront sérieusement pris en compte.

B) DOCUMENTS D'APPUI EXIGÉS

- 1) La demande doit être reçue au plus tard le 14 avril. Les documents d'appui qui accompagnent la demande ne seront pas retournés au demandeur.
Note : Un formulaire de demande doit contenir la réponse à toutes les questions, sans quoi il sera jugé incomplet :
 - Un énoncé autobiographique contenant une description des objectifs éducatifs du demandeur; ainsi qu'un résumé de sa participation aux activités de la paroisse, du Conseil et de la communauté. (Une (1) page dactylographié maximum)
 - Une lettre de recommandation venant du directeur de l'école secondaire (ou de son représentant) doit être envoyée au Comité des bourses d'études.
 - Une copie officielle du relevé des notes obtenues au niveau secondaire, y compris, s'il y a lieu, les notes du deuxième semestre de la dernière année.

C) NOTE :

- 1) La décision du Comité des bourses sera finale. Les lauréats seront avisés par la poste d'ici le 16 juin et leurs noms, ainsi que le Conseil auquel ils sont affiliés, seront publiés dans le numéro d'automne du Bulletin d'État.
- 2) Après vérification de l'assiduité du demandeur, un chèque représentant le montant de la bourse d'études sera envoyé au collège/à l'université en question.
- 3) Le nombre et le montant des bourses d'études octroyées peuvent changer d'une année à l'autre.
- 4) Une demande incomplète ne sera pas considérée par le comité des bourses d'études.

D) COORDONNÉES: Adresser toute correspondance à :

**Chevaliers de Colomb de Ontario
Programme des bourses d'études
393, chemin Rymal Ouest, pièce 201
Hamilton (Ontario) L9B 1V2**

Les écoles et les particuliers peuvent photocopier ce formulaire ou le télécharger depuis notre site Web, www.osc-koc.com

